

Nouvelles formations

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE a approuvé l'ouverture de plusieurs nouvelles formations dans les Hautes Ecoles. Cette décision fait suite à la volonté exprimée par le gouvernement de répondre à la diminution du nombre d'étudiants dans les filières visées par le décret résidents – non-résidents du 16 juin 2006. Il s'agit pour les écoles des provinces de Namur et de Luxembourg de la création d'un master en ingénierie et action sociale à la Haute Ecole Charleroi Europe en codiplômation avec la nouvelle Haute Ecole de Namur. Mais également de la création d'un bachelier en construction – option technologie du bois à la Haute Ecole Robert Schuman dans la province de Luxembourg. (S.Ta.)

Économie

Accompagnement de proximité

LA PROVINCE DE NAMUR entend développer une politique d'accompagnement de proximité des entreprises, qui soit complémentaire à ce que font l'Europe et la Région. "J'ai souhaité organiser des rencontres de travail personnalisées pour aider efficacement le chef d'entreprise, que ce soit sur le plan de la gestion énergétique, l'approche à l'international, la planification des investissements, en rassemblant autour d'un même table spécialisées, techniciens...," explique le député aux Affaires économiques Gilles Mouyard. Ce premier bilan de visites d'entreprises est fort encourageant quant au suivi. Exemples. La SA Dejeulin à Sombreffe, (fabricant d'appareils électromagnétiques) veut développer la commercialisation de ses produits à l'exportation. Diverses aides financières régionales (marketing, supports publicitaires, participation à des foires...), ont été rappelées par les spécialistes de la Région à l'entreprise qui va activer ces ressources. Et le BEP lui apportera son concours pour compléter les demandes. Le groupe Riche à Mariembourg, spécialisé dans le bois, est intéressé par le développement durable et la mise au point d'un réseau d'énergie eau chaude commun à plusieurs entreprises et produite au départ de déchets de bois récupérés par cogénération. Il pourrait s'agir d'une expérience pilote : les auteurs de l'étude – ASBL Compagnons Eole – vont revoir l'entreprise afin d'identifier au sein du zoning des partenaires et de concrétiser ce projet avec l'aide de la Région wallonne. La SA Quatrième Dimension à Naninne, société d'impression et de broderie sur textiles va planifier une extension de l'usine sur son propre terrain, avec l'aide du Département Entreprises du BEP : l'extension se concrétisera vraisemblablement en 2009. A noter que ce programme de visites se poursuit en 2008 et débutera le 7 mars par la société Socabelec. (A.-F.S.)

En très bref

LA VILLE DE NAMUR organise une soirée d'informations destinée aux habitants de Saint-Servais le 30 janvier dès 19 h 30 à l'IESN rue Calozet 19, local 601. Au menu : travaux prévus rues Chapelle Saint-Donat, Dr Haibe et du Pavillon et attentes des comités de quartier par rapport au cadre de vie. (A.-F.S.)

Provinces de Namur et Luxembourg - SOINS TRANSFRONTALIERS

Adapter les bassins de soins à la réalité

- LuxLorSan peut se targuer d'un bilan positif à l'issue de son premier projet Interreg.
- Mais bien des choses restent à faire et une prolongation s'impose.

En juillet 2002 était porté sur les fonts baptismaux, dans le cadre des programmes européens Interreg, le Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) LuxLorSan, qui se fixait un objectif à tout le moins ambitieux : dépasser les frontières pour appréhender puis organiser des bassins de soins correspondant aux bassins de vie. Un défi, tant on sait combien la santé et les soins médicaux sont encore comme verrouillés par les frontières. Mais un défi essentiel, dans une région – le Luxembourg belge, le Grand-Duché, la Lorraine française – où la réalité socioéconomique a bâti l'Europe avant la lettre, en jouant sans cesse à saute-frontières.

LuxLorSan (LLS) réunit l'Inspection générale de la sécurité sociale grand-ducale, la mutuelle chrétienne belge (en particulier de la province du Luxembourg) et les caisses régionales d'assurance-maladie du Nord-Est et d'Alsace-Lorraine.

Qu'ont donc fait ces partenaires les cinq années de projet Interreg durant ? Les choses ont parfois été difficiles, comme l'ont tout récemment indiqué



► LuxLorSan a comme objectif d'adapter les bassins de soins à la réalité des bassins de vie, au-delà des frontières nationales.

ces partenaires en dressant, à Arlon, le bilan de leur travail. LLS s'est d'abord attaché à dresser et comprendre une sorte d'état des lieux. Travail ardu et même délicat s'il en est tant on jongle ici avec des matières où s'enchevêtrent textes nationaux et européens, prérogatives des Etats, politiques différentes voire contradictoires, coopérations et accords-cadres entre institutions hospitalières ou organismes, et l'on vous en passe. Tandis que le patient, lui, n'a pas un profil type particulier. Il peut être tout un chacun,

à n'importe quel moment de sa vie – et donc avec des attentes et besoins variables.

Une chose est sûre pour ce patient, frontières ou pas, il entend disposer de la meilleure qualité possible de soin et, le cas échéant, de la possibilité de choisir le lieu de ces soins, même hors de son pays, et d'autant plus s'il s'agit de parfois se déplacer beaucoup moins que s'il fallait chercher la solution dans son propre pays.

D'où, après ce travail de bénédictin, un premier outil concret réalisé par LLS : un site Internet

(www.santetransfrontaliere.org) qui rassemble une multitude d'informations tant d'ordre légal et réglementaire que pratiques et qui réussit le tour de force de s'adresser aussi bien aux médecins, institutions hospitalières et organismes assureurs qu'aux patients.

LLS est ensuite venu à des travaux pratiques transfrontaliers qui portent leurs fruits aujourd'hui, mais ne peuvent être qu'un début, d'où la volonté de s'inscrire dans la nouvelle programmation Interreg. LLS a ainsi été un acteur dans l'organisation de gardes communes pour des spécialistes des Cliniques du Sud-Luxembourg (CSL, Arlon-Virton) et du Centre hospitalier du Luxembourg (CHL) ou encore dans la mise en commun d'un centre d'imagerie médicale entre les CSL et l'hôpital de Mont-Saint-Martin. Puisque patients et médecins bougent sans (trop) se soucier des frontières, quoi de plus logique que de s'adapter à une réalité forgée par les bassins de vie, qui demande donc des bassins de soins ? Là, même si des choses bougent, en particulier dans cette région du "laboratoire de l'Europe", comme se plaisait à le souligner Jacques Delors, bien du travail reste à accomplir. Une excellente raison de plus pour un nouveau projet LLS au sein d'Interreg.

Marc Vandermeir

Plus d'autorisation préalable

- Une preuve par le concret en a été apportée, lundi à Sedan, par une nouveauté décrochée par LuxLorSan.

A ce jour, les patients qui veulent obtenir le remboursement des frais des soins hospitaliers dispensés dans un autre Etat membre, hormis le cas de séjour temporaire ou le statut de travailleur frontalier, doivent préalablement demander l'autorisation de leur organisme d'assurance-maladie. La région constituée du nord des Ardennes françaises et des arrondissements frontaliers belges des provinces de Namur et de Luxembourg présente de son côté une proximité telle que les organismes assureurs ont exprimé le souhait de mettre en oeuvre des modes de régula-

tion spécifiques aux besoins de la population résidant dans cet espace frontalier et aux capacités des plateaux techniques des établissements de soins.

Bonne nouvelle : la réussite d'une expérience tentée depuis juin 2004 débouche, dès ce 1^{er} février, et sous l'impulsion des GEIE LLS et de l'Observatoire franco-belge de la santé (OFBS), sur une convention novatrice. Grâce à cette convention, tous les patients du nord des Ardennes françaises et des arrondissements des provinces de Namur et du Luxembourg pourront se rendre sans plus aucune autorisation préalable dans un établissement situé de l'autre côté de la frontière et y recevoir des soins hospitaliers et/ou ambulatoires. Une manière de construire l'Europe des soins avant la lettre.

M. VDM.

► Renseignements : GEIE LuxLorSan, rue Netzer, 23, 6700 Arlon. Tél. : 063.21.17.71 ; emil@luxlorsan@lc.be

Province de Luxembourg

Le "consensus costaud" de Benoît Lutgen

- Le ministre entend rassembler au delà des partis pour négocier face au fédéral.

Le ministre régional wallon Benoît Lutgen n'oublie jamais son fort ancrage luxembourgeois. Lundi soir, c'est dans sa cité de Bastogne qu'il a reçu la presse provinciale à l'occasion de la nouvelle année. En jetant bien sûr un regard sur 2007 – "une année riche en décrets" – et en dégageant les

points importants de l'année qui s'ouvre, sans oublier que le contexte fédéral reste à tout le moins incertain et que donc bien des interrogations planent.

Côté déchets, enjeu sociétal s'il en est, Benoît Lutgen a souligné que la toute récente stratégie des déchets adoptée par la Région donne enfin les moyens et objectifs pour une véritable politique des déchets. "De quoi aussi permettre une diminution des coûts de fonctionnement et, surtout, ce qui est très important, permettre à chaque citoyen de

comparer chaque poste de coût de sa facture par rapport à celle d'un autre citoyen. Outre que cette politique stimule la concurrence, elle a un aspect pédagogique fort, tandis que les citoyens qui s'inscrivent le mieux dans la politique des déchets seront récompensés."

Benoît Lutgen a remarqué toutes les forces de la province, dans cet aspect "déchets", mais aussi ses faiblesses, dont le fait que l'intercommunale Idelux ne travaille pas assez, selon lui, en collaboration avec d'autres intercommunales et n'a que très

peu de diversité, "alors que les échéances 2010 sont là".

Dans les autres dossiers on ne peut plus sensibles et urgents que sont les soins de santé et certains éléments fiscaux, Benoît Lutgen a dit vouloir réunir, dans les tout prochains jours, tous les députés fédéraux et régionaux élus de la province, "pour établir une liste des points que nous sommes prêts à défendre tous ensemble, dans un consensus costaud". Dont, par exemple, la déductibilité fiscale des frais de voir.

Marc Vandermeir